



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E116087

VALABLE JUSQU'AU 20/03/2026

ÉDITÉ LE

11/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 50 400

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON RCS 434906160

Siret : 434 906 160 00040

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8004549-0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 588170X1247000/001489635/18

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 588170X1247000/001489635/18

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ERIL ENTREPRISE DE RENOVATION INTERIEUR LYONNAISE

ROUTE DE LYON
PARC D'AFFAIRES BRIGNAIS 2000
69530 BRIGNAIS

Téléphone : 04 78 79 93 84

Portable : 06 50 15 35 46

Fax :

Site Internet :

E-mail : phc@eril-travaux.fr

Responsabilité légale :
CELLUPICA PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	21/03/2023
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	12/12/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	21/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/12/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/03/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/03/2023
o Isolation des combles perdus	21/03/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	21/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.